



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2016

L'an deux mille seize le 16 décembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel ALLEGRE, Maire.

Présents : Mesdames ALLEGRE Annie, DUCHENE Marie-Thérèse, BARRERE Marie-Pierre, Messieurs BORYCKI Gérard, DROUIN Pierre, DELALEUX Sébastien, BIZOT Jean-Sébastien et MARCHON Jean-Pierre.

Absent excusé: Mme Virginie LARDET (pouvoir à Marie-Thérèse DUCHENE arrivée à 20h15 n'a pu prendre part au vote),

INFORMATIONS :

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 et 23 du CGCT :

- DIA 2 rue des Ormeteaux 16/11 et 21/11 pas de préemption demandée par la mairie
- DP 16B0009 (4 bis rue du Bout Sirop) accordée le 25/11/2016
- DP 16B0010 (1 chemin de Mantes) accordée le 26/11/2016
- PC 13b0001M2 (2 rue des Ormeteaux) accordé le 18/11/2016

QUESTION N°1- DECISION MODIFICATIVE n°2

Mme Allègre informe de la nécessité d'effectuer des virements de crédits sur des imputations dont les lignes budgétaires sont insuffisantes. Approuvé à l'unanimité

QUESTION N°2 - AUTORISATION A MANDATER SUR 2017

Mme Allègre rappelle qu'il y a lieu comme chaque fin d'année d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement à dater du 1^{er} janvier 2017 avant le vote du BP 2017 et ce dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2016 (hors règlement de la dette) Approuvé à l'unanimité.

QUESTION N°3- DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SIAEP (syndicat d'alimentation en eau potable)

M. le Maire informe que suite à la réduction du périmètre du syndicat interdépartemental des eaux pluviales, le SIAEP est désormais constitué des seules communes de Frémainville et Seraincourt. A l'article 3 de l'arrêté du Préfet de Seine et Oise en date du 10 août 1943 ayant constitué l'association de communes (Montalet-le-Bois, Frémainville, Jambville, Lainville, et Seraincourt il est stipulé : « *chaque commune sera représentée par 2 délégués (titulaires)* ». Actuellement la commune de Frémainville n'est représentée que par 1 délégué titulaire et un suppléant. Il y a donc lieu conformément à ces statuts d'élire un deuxième délégué titulaire. Seront adjoints à ces 2 délégués, 2 délégués suppléants. Au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2020 les compétences « assainissement et eau potable seront reprises par la communauté de communes Vexin Centre.

Monsieur BORYCKI étant déjà délégué, Madame Annie ALLEGRE est élue en tant que 2^{ème} délégué Messieurs Marcel ALLEGRE et Pierre DROUIN comme délégués suppléants. A l'unanimité les 3 candidats sont élus

INFORMATIONS DIVERSES

- PLU : M. le Maire informe que 3 réunions vont être programmées dont une réunion avec les personnes associées et une réunion publique.
- Travaux : M. le Maire informe que des aménagements sont en cours à la pointe du Château. La signalisation est prévue avec des dents de requins sur les 2 côtés de la traversée. Le village étant en zone 30 aucune autre signalisation n'est obligatoire.
- Arrêtés permanents : M. le Maire informe que des arrêtés permanents :
 - d'interdiction de stationnement à l'angle de la rue du Château et dans le haut de la rue du Pavé
 - d'interdiction de circulation et donc de stationnement aux véhicules et remorques de + de 3,5T sauf les pour les services publics et autorisations spéciales du Maire.Les panneaux indiquant une vitesse à 45 km/h aux entrées du village vont être changés en une limitation à 50km/h. La vitesse dans le village est maintenue à 30km/h.

L'entrée du village face à la distillerie : manque de visibilité à l'intersection menant à la Tourelle et rue des Saules Gallots M. le Maire doit rencontrer les gendarmes pour avis.
- Listes électorales : M. le Maire rappelle que les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 31.12.2016 jusqu'à 12 heures 30.
- Recensement militaire : M. le Maire rappelle que les jeunes ayant eu 16 ans doivent se présenter en mairie pour le recensement militaire.

Une information sera diffusée sur le site Internet.
- Référent aux monuments historiques : M. le Maire informe que le PNR souhaite que chaque commune désigne un référent du patrimoine bâti. 2 référents se proposent M. MARCHON comme titulaire et Mme DUCHENE comme suppléante.
- CR des Syndicats
 - SIARM et SIAEP : M. le Maire informe que l'arrêté préfectoral conjoint entre la préfecture des Yvelines et du Val d'Oise en date du 22 novembre 2016 a réduit le périmètre des 2 syndicats SIARM et SIAEP, seules 2 communes y sont maintenues Frémainville et Seraincourt.
 - *Concernant le SIARM* le nouveau bureau a été installé suite à de nouvelles élections. M. le Maire a été élu président du SIARM et M. DROUIN vice-président (les élus de Seraincourt n'ayant pas fait acte de candidature). Une prochaine réunion se tiendra en janvier 2017 dont l'ordre du jour portera sur la modification des statuts, le changement du siège du SIARM (à Frémainville) et de la nouvelle perception à Marines au lieu d'Epône.

Un travail important sur l'actif et le passif est en cours
 - *Concernant le SIAEP* : M. le Maire informe qu'une réunion aura lieu mardi 20 décembre afin d'élire le nouveau bureau du SIAEP. Mme ALLEGRE souligne les difficultés rencontrées pour travailler avec l'ancien président du SIAEP qui est également maire de Montalet-le-Bois. Elle émet des réserves si le bureau du secrétariat est maintenu en mairie de Montalet-le-Bois.

Une installation d'une unité de traitement pour l'atrazine est en cours à Seraincourt pour laquelle un permis de construire doit être déposé.

- **SIERC** : M. DELALEUX informe que le programme 2017 a été défini. Les statuts vont être modifiés afin de revoir les contrats de maîtrise d'œuvre et de permettre aux suppléants de voter et de proposer aux communes une nouvelle option sur l'entretien de l'éclairage public.
- **SIERGEF** : Mme DUCHENE informe que l'appel d'offres est toujours en cours pour le choix d'un nouveau prestataire.
- **SIMVVO** : M. le Maire informe que le conseil communautaire du 14 décembre a voté la prise en charge de la part communale à hauteur de 2 euros par habitant sur la base de 24 000 habitants pour le financement du syndicat.
Le coût restant à la charge des communes sera de 45,38 € par enfant.
Les communes « antennes » (Vigny, Marines et Magny en Vexin), auront toujours à leur charge 6 500 €.
- **CCVC** : une modification des statuts est en cours sur divers points nécessitant une mise à jour, notamment l'intégration des aires d'accueil des gens du voyage.
- *Jeux intervillages* : la date retenue est le 27 mai 2017.
- M. Desmet a donné son accord pour l'utilisation du terrain situé à côté de la ferme de la « Tourelle »
- *Ramassage des sapins* : le ramassage des sapins est fixé le mardi 9 janvier « au matin ».
- *Les « années folles »* : M. le Maire informe que la commune de Longuesse organise le 1^{er} juillet 2017, les « années folles » et invite les 18 communes et associations à participer à la construction d'un chars suivant un thème proposé et de désigner une jeune fille pour l'élection d'une miss.
- *Prêt bancaire*: Mme ALLEGRE informe que le prêt demandé à la Caisse des Dépôts a été débattu à taux zéro.
- *Repas des seniors* : M. le Maire remercie M. et Mme LAGO pour le prêt de la distillerie et la préparation du repas. Il remercie également les 2 agents communaux (la secrétaire de Mairie et l'agent technique) ainsi que les élus pour leur aide.
- *Arrêt de travail de l'agent d'entretien* : M. le maire souligne que suite à l'arrêt de travail de 15 jours de l'agent d'entretien, la solidarité et le bénévolat se sont mis en place. Il remercie très sincèrement les trois agents communaux (Elodie, Karine et Philippe) ainsi que les élus (es) Mmes ALLEGRE, DUCHENE, LARDET, M. DROUIN pour avoir pallié durant ces 2 semaines à l'absence de cet agent.

Fin de la séance à 21h33

Le Maire,
Marcel Allègre